



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 6 juin 2026

Le six juin deux mille vingt-six à 12h30, les membres de l'association Objectif D+ se sont réunis en assemblée générale ordinaire à PUYVALADOR, sur convocation du Président, conformément aux statuts de l'association.

Membres présents :

- Sophie ALCADÉ
- Elke SNYKERS
- Carine AUGÉ
- Elodie MAGNET
- Sébastien SALERNO

Membres excusés :

- Cyril DELPECH

Membres représentés :

- Alban CASTILLON
- Dominique CASTILLON

La séance est ouverte à 12h30, sous la présidence de Sébastien SALERNO, qui constate que 7 membres sur les 12 que compte l'association Objectif D+ le jour de l'Assemblée Générale sont représentés, soit un taux de 58%.

Conformément à l'article 14 des statuts de l'association qui exigent que pour se tenir valablement, l'Assemblée Générale doit se composer d'un tiers au moins des Membres plus un, le Président déclare que le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption du PV de l'AG Extraordinaire du 30 avril 2025
2. Rapport moral du Président : vote
3. Rapport financier de la Trésorière : vote
4. Adoption du montant des cotisations pour les adhésions annuelles et des Pass Découverte pour les participations ponctuelles : vote
5. Présentation du projet de l'association et du budget prévisionnel pour la saison 2026-2027 : vote
6. Appel à candidature pour compléter le dispositif d'encadrement des randonnées avec plan de formation FFRandonnée associé (certificat animateur de randonnée de proximité)
7. Point sur l'organisation de l'évènement annuel du club : « Rando en fête ! »
8. Questions diverses



DÉLIBÉRATIONS

1. PV de l'AG Extraordinaire du 30 avril 2025

Le président ouvre la séance en présentant la PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 avril 2025 dont l'ordre du jour était le suivant :

- Fixation du montant des cotisations ;
- Fixation des participations financières aux sorties organisées par l'association ;
- Validation du projet de Plan Solidaire de Développement pour soumission au comité départemental de la Fédération de Randonnée ;
- Validation du règlement intérieur de l'association.

Le PV est adopté à l'unanimité.

2. Rapport Moral du Président

Le Président Sébastien SALERNO présente le rapport moral de l'association pour la période du 14 janvier 2025 (création de l'association) au 31 août 2025 (fin de la saison sportive 2024/2025).

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

3. Rapport Financier de la Trésorière

La Trésorière Elodie MAGNET présente le rapport financier de l'association pour la période du 14 janvier 2025 (création de l'association) au 31 août 2025 (fin de la saison sportive 2024/2025).

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

4. Montant des cotisations et des participations financières aux sorties

Le Président Sébastien SALERNO propose de reconduire les dispositions initialement prévues dans le cadre de l'Assemblée Générale extraordinaire du 30 avril 2025 suivante pour la saison sportive 2026/2027.

Ainsi, le montant de la cotisation annuelle reste fixée à :

- **20 €** pour les membres actifs ;
- **10 €** pour les membres de moins de 18 ans ou étudiants.

Il est rappelé que la saison sportive court du 1^{er} septembre de l'année N au 31 août de l'année N+1.

Ainsi, il est admis que la cotisation demandée pour une **nouvelle adhésion après le 1^{er} mars sera réduite de 50% pour la période courant jusqu'au 31 août la 1^{ère} année.**

Concernant le montant des participations financières aux sorties organisées par l'association, elles restent fixées à :

- **0 €** pour les membres actifs de l'association licenciées auprès de la Fédération Française de Randonnée pour toute sortie organisée en Région Occitanie si transport individuel ou co-voiturage ;



- **2,5 €** pour les bénéficiaires d'un Pass Découverte 1 jour pour toute sortie organisée en Région Occitanie (+ coût du Pass Découverte 1 jour fixé à 2,5 € par la FFRandonnée) ;
- **10 €** pour les bénéficiaires d'un Pass Découverte 8 jour pour toute sortie organisée en Région Occitanie (+ coût du Pass Découverte 1 jour fixé à 4 € par la FFRandonnée) ;

Concernant le **Pass Découverte 30 jours**, le président propose de demander aux bénéficiaires de devenir membre actif de l'association et de s'acquitter du montant de la **cotisation annuelle**.

Le Président rappelle que les sorties organisées par l'association sont encadrées bénévolement par des personnes formées et qualifiées par la Fédération Française de Randonnée afin de garantir la sécurité et l'expérience des participants. Au-delà de l'assurance incluse dans les licences et les Pass Découverte FFRandonnée, la participation financière demandée pour les sorties ouvertes à tout public permet ainsi de financer le plan de formation des bénévoles, de réaliser des achats d'équipements de sécurité et de défrayer les déplacements engagés par les bénévoles impliqués dans l'encadrement des sorties.

Concernant les sorties organisées **en dehors de la Région Occitanie**, le président rappelle que les frais de déplacement de la personne mobilisée pour assurer bénévolement l'animation de la sortie soit prise en charge directement par l'association qui disposera d'un droit de regard sur les modalités de transport et d'hébergement pour en limiter au maximum les coûts. A ce titre-là, le président propose qu'une participation financière pourra être demandée pour couvrir les frais réels engendrés par la sortie.

	Sorties en Région Occitanie	Sorties hors Région Occitanie
Pass Découverte FFR 1j	2,5 €	Participation aux frais réels de déplacement et d’hébergement de l’animateur dont les modalités seront validées par le Comité Directeur.
Pass Découverte FFR 8j	10 €	
Pass Découverte FFR 30j / Adhésion annuelle OD+	Gratuit si transport individuel ou co-voiturage.	
Licence individuelle FFR / Adhésion annuelle OD+		
Licence famille FFR / Adhésion annuelle OD+		

Après échange, cette proposition est **mise aux voix** et **adoptée à l'unanimité**.

5. Projet de l'association et du budget prévisionnel pour la saison 2026-2027

Le Président indique que sa vision stratégique est de favoriser l'accès à l'activité physique pour tous les publics en développant des actions adaptées aux différents niveaux de pratique, dans un esprit de partage, de découverte du territoire et de respect des espaces naturels été comme hiver.

Ainsi, le projet de l'association pour la saison sportive 2026/2027 se décline en 3 projets :

1. Le Sport Santé : la marche comme un outil de prévention.
2. Jeunesse et éducation : un chemin, une école.
3. Inclusion et diversification : la randonnée pour tous, toute l'année.

Ces projets visent à répondre aux enjeux actuels de santé publique, de sensibilisation à la nature et d'inclusion sociale, tout en valorisant les sentiers et les espaces naturels du territoire.



L'association Objectif D+ s'inscrit dans une démarche visant à faciliter l'accès à une activité physique de pleine nature pour tous les publics, en particulier les personnes éloignées de la pratique sportive pour des raisons de santé, d'âge, de handicap ou de situation sociale.

Le développement de ces actions repose sur l'engagement de bénévoles formés, dont les compétences seront renforcées grâce aux formations fédérales soutenues dans le cadre de ce projet.

Ces projets pourront être menés en lien avec les collectivités locales, les établissements scolaires, les structures sport-santé, les professionnels de santé et les acteurs associatifs du territoire afin de renforcer la dynamique sportive locale.

C'est dans ce contexte que l'association Objectif D+ a déposé son projet auprès du comité régional de la FFRandonnée dans le cadre des Projets Sportifs Fédéraux (PSF) en vue d'obtenir les ressources nécessaires au développement de la pratique de la randonnée en Cerdagne/Capcir pour tous et toute l'année.

Le projet, après présentation et échanges, est **soumis au vote et adopté à l'unanimité**.

6. Appel à candidature pour compléter le dispositif d'encadrement des randonnées

Le Président expose sa vision moyen/long terme concernant le dispositif d'encadrement des sorties proposées par l'association qui ne pourra reposer durablement sur deux personnes qualifiées. L'objectif sera donc d'identifier de manière permanente toute personne souhaitant s'investir dans l'encadrement des sorties pour les intégrer dans un parcours de formation FFRandonnée financé.

Le Certificat d'Animateur de Randonnée de Proximité (CARP) est un premier niveau de qualification sur 2 jours qui peut être ouvert à toute personne intéressée et qui peut être ensuite évolutif avec de nombreux parcours complémentaires : brevet fédéral, sorties haute montagne, pratique hivernale, etc.

Après échange, aucun membre ne semble disposer à ce jour de la disponibilité nécessaire pour se former et encadrer des sorties mais le **sujet reste ouvert de manière permanente**.

7. Evènement annuel du club : « Rando en fête ! »

Le Président rappelle les quatre enjeux visés par cet évènement qui a pour vocation à être installé dans la durée dans le cadre des fêtes de Puyvalador :

1. Contribuer à l'ancrage territorial de l'association Objectif D+ ;
2. Participer à la réussite de la fête municipale en proposant des animations ouvertes à tous autour de la randonnée ;
3. Créer un moment de partage entre les personnes domiciliées à l'année, en résidence secondaire et les personnes venant en vacances à Puyvalador ;
4. Participer au développement du fast hiking au sein de la FFRandonnée et à la pratique inclusive avec notamment des actions orientées vers les personnes en situation de handicap.

En 2026, l'évènement sera organisé en partenariat avec le club Cerdagne Rando, la Commune de Puyvalador, la Communauté d'Agglomération des Pyrénées Catalanes, l'Office National des Forêts, le Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes et la Fédération Française de Randonnée.



8. Questions diverses

Aucune question n'a été soulevée.

Clôture de la séance :

La séance est levée à 14h.

Fait à PUYVALDOR, le 6 juin 2026

Le Président et Secrétaire Général

Sébastien SALERNO

La Vice-Présidente Déléguée et Trésorière Général

Elodie MAGNET